

Affaires courantes

déclaration raisonnable et que l'opposition dispose elle aussi, si elle le désire, d'une période suffisante pour répliquer. C'est une demande très simple. Nous n'attendons qu'un oui ou un non de l'opposition.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux simplement poursuivre mon intervention. Lorsque j'ai dit que les ministres avaient la possibilité de faire leurs déclarations pendant la période réservée aux affaires courantes, le critique de mon parti pour ces questions, le député de Papineau, n'était pas à la Chambre. Il est maintenant présent. Il assistait à une réunion avec des organismes non gouvernementaux. Les ministériels le savent. Tout le monde sait que nous rencontrons aujourd'hui des représentants d'organismes non gouvernementaux de tout le Canada. Cette rencontre est très importante pour nous. J'ignore pourquoi le gouvernement ne parvient pas à coordonner ses activités pour que nous puissions procéder avec ordre et avoir une rencontre fructueuse avec des gens qui sont très importants pour nous.

Le député de Papineau est maintenant ici et reconnaît que la situation est si importante pour le Canada que nous pourrions probablement, avec le consentement unanime des députés, passer aux déclarations de ministres puis aux répliques des partis d'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, je pourrais peut-être vous aider à trouver une solution à cette impasse. Pour être juste, je signalerai tout d'abord que le secrétaire parlementaire a dit vrai, et je me dois d'accepter cette critique, puisque nous nous sommes véritablement opposés à l'initiative du gouvernement qui voulait présenter son projet de loi concernant la taxe sur les produits et services.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Je ne peux pas m'excuser pour ce qui s'est produit. Je comprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veuille aujourd'hui faire une déclaration sur une question qui nous semble à tous importante.

J'aurais une proposition à faire: nous donnerons bien sûr notre consentement afin que le ministre puisse faire sa déclaration tout de suite, attendu qu'après la déclaration ministérielle et la réponse des deux porte-parole des partis d'opposition, nous reviendrons immédiatement aux Affaires courantes et poursuivrons les travaux comme en temps normal.

À cette condition seulement, je serais prêt à permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire son discours.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le député de Winnipeg Transcona sur le même rappel au Règlement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le gouvernement voulait permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire une déclaration, ce que, en tout autre temps, j'aurais volontiers accepté, comme je l'ai souvent fait quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a exprimé le désir de faire ce genre de déclarations, le gouvernement, dis-je, aurait alors pu passer à l'ordre du jour après la déclaration du ministre. C'était l'article suivant prévu aux Affaires courantes, mais le gouvernement ne l'a pas fait. C'est le gouvernement lui-même qui a provoqué cet incident.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a demandé le consentement unanime. Je crois comprendre que l'opposition officielle a donné son consentement. Cependant, le Nouveau Parti démocratique, lui, a donné son consentement mais assorti d'une condition. Alors, je demanderais au secrétaire parlementaire s'il accepte la condition du Nouveau Parti démocratique.

M. Cooper: Monsieur le Président, si j'ai proposé de passer à l'ordre du jour, c'est justement pour éviter que ne se répètent aujourd'hui les événements que nous avons vécus hier à la Chambre des communes. Nous avons donc demandé de passer à l'ordre du jour. Nous avons demandé le consentement inconditionnel de la Chambre pour que le ministre puisse faire sa déclaration et que les porte-parole des deux partis puissent répondre. Il leur suffit de dire oui ou non. À eux d'en porter la responsabilité.

M. Riis: Je suis disposé à fournir une réponse toute simple, monsieur le Président, et c'est non.

M. le vice-président: Le très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures invoque le Règlement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais bien comprendre la situation et je demande à la Chambre de me fournir certains éclaircissements. Les néo-démocrates, lorsque le ministre des Affaires étrangères du Canada désire mettre la Chambre au courant des récents événements survenus au Cambodge ou des questions indo-chinoises ou, de fait, de toutes autres questions de politique étrangère, vont-ils refuser au Parlement l'occasion de discuter d'affaires parlementaires ou de politique étrangère?

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, c'est une question très importante et nous devons bien comprendre ce qui se passe ici.

Je reconnais l'amabilité dont a fait preuve le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce matin en avertissant les deux partis d'opposition qu'il était disposé à faire une déclaration à la Chambre aujourd'hui concernant le